

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/03/2024

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Laurence DELAVET - Éric CANDIOLO - Damien COULON -

<u>ONT DONNE POUVOIR</u>: Catherine PHAM (procuration à Martine BOUCHUT) - Annick BARDEY (Procuration à Gloria DIALLO) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Anne-Sophie JARROUSSE (Procuration à Régis BERNARD) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

<u>ABSENTS</u>: - Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Kévin TREMOUILLE - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

N° 2024-02-08

CM du 14 mars 2024

Objet: affectation des résultats 2023 du budget annexe – les Martres Energie

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe LES MARTRES ENERGIE présenté ce jour au Conseil municipal comme ci-dessous

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe LES MARTRES ENERGIE présenté ce jour au Conseil municipal comme ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
INSCRIPTION	36 200,00	1 413,23	37 613,23
REALISATION	30 000,00	0,46	30 000,46
DEPENSES			
INSCRIPTION	36 200,00	1 413,23	37 613,23
REALISATION	427,69		427,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	29 572,31	0,46	29 572,77
Déficit			-

Pour rappel, il n'y a pas eu d'excédent ou déficit de résultat reporté de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- Reporte le résultat global de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 de 0.46€ sur le budget 2024 en recette de fonctionnement (002).
- Reporte la somme de 29 572.31€ sur le budget 2024 en recette d'investissement (001).

Pour:	21	
Contre:		
Abstention:		

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 15 mars 2024

> Le maire, Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

